ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DE LA RISLE MEDIANE

Rapport de fin de travaux
Travaux d'enlèvement d'embâcles
(rivière la Risle, communes d'Ambenay et Neaufles-Auvergny)

Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
18 rue Chantereine – 27170 Beaumont-le-Roger
T: 02 32 45 23 88
@: secretariat.asarisle@gmail.com

Janvier 2014

Localisation

Les travaux se situent sur la Risle, sur les communes d'Ambenay et de Neaufles-Auvergny.

Contexte et problématique

Les embâcles concernés par les travaux ont été formés par la chute d'arbres et l'amoncellement de branchages et autres déchets dans le lit du cours d'eau, suite à un coup de vent intervenu lors d'un orage au début du mois d'août 2013. Ils constituaient alors des obstacles à l'écoulement des eaux en retenant les végétaux et autres débris flottants.
Ils étaient susceptibles d'engendrer une montée de la lame d'eau en amont et un débordement des eaux sur des secteurs dont certains sont habités.
Un de ces embâcles a été occasionné par l'effondrement d'une partie du toit qui couvrait la roue de l'ancien Moulin de Transière.
S'y ajoutent des phénomènes d'érosion engendrés par le détournement d'une partie du courant sur les berges.

Les travaux réalisés devaient répondre aux objectifs suivants :

- gérer la végétation en place en lien avec l'ensemble des fonctions qu'elle remplit (stabilité des berges, diversité biologique, intérêt paysager, ...) et les usages pratiqués sur la rivière;
- maintenir ou améliorer l'écoulement naturel des eaux, la circulation des sédiments et de la faune piscicole, tout en préservant au mieux la diversité du milieu (lit, berges, faciès d'écoulement, végétation, etc.);
- favoriser le développement de boisements en bords de berge équilibrés et stables.

Modalités de réalisation

Une convention de travaux a été signée avec les propriétaires des chantiers n°1 et n°3.
Pour le chantier n°2, le propriétaire riverain a procédé par lui-même aux travaux d'entretien, suite au courrier de l'association syndicale.
Après avis favorable des partenaires techniques et financiers, l'Association Syndicale de la Risle 1ère section a lancé l'ordre de service à l'entreprise désignée (Olivier Galle Terrassement).

Les travaux comprenaient essentiellement :

- l'installation du chantier et les travaux préparatoires (reconnaissance du site, accès, signalisation, etc.);
- l'enlèvement et l'évacuation de la toiture du moulin, ainsi que des arbres et branchages tombés dans le lit de la rivière et de tout déchet présent sur le chantier;
- l'entretien par abattage et recépage des arbres fragilisés bordant le cours d'eau ;

la restauration d'une berge par tressage ;

- la remise en état initial des terrains travaillés et des zones de passage.

Les travaux d'enlèvement d'embâcles se sont déroulés en octobre 2013.
La longueur totale traitée est d'environ 460 ml.
Les travaux réalisés par l'association syndicale ont abouti à l'enlèvement de la toiture du moulin effondrée, l'évacuation des amoncellements de branchages et débris au droit du moulin, l'enlèvement d'1 arbre tombé à la rivière, l'entretien de 4 arbres fragilisés et la restauration de 10 ml de berge.

Partenaires et financement

Financeur	Participation	Montant (€ TTC)
ASA Risle & propriétaires	60,00%	416,21 € TTC
Agence de l'eau Seine Normandie	40,00%	277,47 € TTC
Coût global	100,00%	693,68 € TTC

Photographies